

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLAN D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT HIVERNAL DECLENCHEMENT DU NIVEAU 2 (GRAND FROID) POUR LA PERIODE DU MARDI 14 FEVRIER 2012 SOIR AU MERCREDI 15 FEVRIER 2012 SOIR

Conformément à la circulaire du 21 octobre 2011 du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, et du Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale, M. le Préfet du GERS a décidé **de maintenir** la mise en œuvre **du plan d'accueil et d'hébergement hivernal** du département du GERS au **niveau 2, du Mardi 14 Février 2012 soir au Mercredi 15 Février 2012 soir.**

Le niveau 2 de ce plan prévoit :

- pour les structures d'accueil professionnalisées, implantées à AUCH, l'augmentation de 12 à 16 places de la capacité d'accueil de la Halte de Nuit d'Auch, rue Pagodéoutès, gérée par l'association « Point du Jour »,
- l'ouverture toute la journée de l'accueil de jour d'AUCH, Place de la Liberté,
- la mobilisation à la demande de nuitées d'hôtel, gérées par les associations REGAR et « Point du jour »,
- des demandes de dérogations à la durée maximale d'accueil dans les hébergements de courte durée du département (Emmaüs à Auch-Lamothe, Condom, Eauze, Estang, Fleurance, l'Isle-Jourdain, Marciac, Mauvezin, Mirande, Nogaro, Plaisance, Riscle, Vic-Fezensac).
- La sensibilisation des services de police, de gendarmerie et d'incendie et de secours,
- L'information des établissements sanitaires, afin que ne soient pas considérés comme sortants des personnes sans solution d'hébergement. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire dans les conditions actuelles.

Enfin, il est rappelé qu'en cas de difficulté, le numéro unique à appeler est le **115**, numéro gratuit fonctionnant 24h/24 afin de pouvoir mettre les personnes qui le nécessitent à l'abri.